

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **VENDREDI 30 MAI 2008**

Le vendredi 30 mai 2008 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Volvic en séance ordinaire, convoqué par M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Étaient présents : Mohand HAMOUMOU – Jean-Pierre PEYRIN – Christiane ZELUS TRIDEMY – Patrick FAURE -Laurence DUPONT – Jean-Christophe GIGAULT – Denise AMBLARD – Jean-Pierre MORGE – Gérard MENUZZO – Jean-Pierre BREMOND – Annie MALLET ZOURDANI – Irène LEROY – Christine DIEUX – Florence PLUCHART – Gilles BRUNEL – Yann LE JOLIFF – Véronique DE PINHO – Christine PIRES BEAUNE – Eric AGBESSI – Colette DESJOURS – Louis Paul COLDREY

Étaient représentés :

Mme Laurence CASTANIE ANZUR donne procuration à Mme Christiane ZELUS TRIDEMY
M. Henri CAYLA donne procuration à Mme Véronique DE PINHO
M. Laurent THEVENOT donne procuration à Mme Laurence DUPONT
Mme Isabelle DOMINGUES donne procuration à Mme Florence PLUCHART
Mme Marie VERHILLE CLAESSEN donne procuration à M. Jean-Christophe GIGAULT
M. Lilian TARAGNAT donne procuration à M. Jean-Pierre BREMOND

Était absent(e) – excusé(e) :

Néant

M. Patrick FAURE est élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une minute de silence à la mémoire de M. BOUDEAUD Christian, adjoint responsable du Centre Communal d'Action Sociale lors du mandat 2001-2008, et décédé récemment.

M. Agbessi souhaite apporter une précision au compte rendu de la séance du 30 avril 2008 concernant la subvention du club de basket :
« la Commission d'attribution des subventions avait retenu comme critère le prorata du nombre de volvicois, comme cela a été fait pour le CSV (club football) »

Le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite de rajouter le dossier suivant à l'ordre du jour du présent conseil :
- Commission communale des impôts directs : désignation des membres

Monsieur AGBESSI demande de rajouter les points suivants. Il est donné un avis favorable sachant que ceux-ci seront traités en informations :
- Parc de chasse de Crouzol.
- Election président du SMUERR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES

Budget Commune : virements de crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget Commune

Section Investissement

Article	Libellé	Montant
23131-106-020	Terrain synthétique	- 112 000 €
2184-03-020	Mobilier	+ 10 000 €
2188-03-020	Matériels divers	+ 20 000 €
2313-18-020	Atelier taille de pierre	+ 60 000 €
23151-23-020	Camping	+ 22 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessus.

Budget Camping : création d'une section d'investissement et ouverture de crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Il est précisé que ces virements ont été validés par le conseil d'exploitation lors de la séance du 26 mai 2008.

Budget camping

Section Fonctionnement

Article	Libellé	Montant
6411	Salaire	- 5 000 €
6451	Cotisations URSSAF	- 3 000 €
6453	Cotisations Caisse Retraite	- 1 000 €
6454	Cotisations ASSEDIC	- 1 000 €
021	Virement à la Section d'Investissement	+ 10 000 €

Section Investissement

Article	Libellé	Montant
21	Autres Immobilisations Achat matériel divers	+ 10 000 €
021	Virement de la Section De Fonctionnement	+ 10 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de créer une section d'investissement
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits ci-dessus

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que plusieurs chèques sont à encaisser.

Il s'agit de :

- un chèque de 1 500 € en remboursement de dégâts matériels sur une sculpture lors de l'exposition Courtadon.
- un chèque de 4 315,74 € en remboursement d'un bris de glace à l'Atelier de taille de pierre.
- un chèque de 990,21 € en remboursement d'un sinistre sur véhicule Peugeot 206.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques ci-dessus exposés
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

URBANISME

Projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : avis du conseil municipal

Un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles – risque inondation – sur le bassin de l'agglomération riomoise a été prescrit par le Préfet du Puy-de-Dôme fin 1999.

Il concerne les communes de Châtel-Guyon, Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint Bonnet Près Riom, Volvic, traversées par sept cours d'eau : l'Ambène, le Ronchalon, le Sardon, le Saint Don, Lavour à Crouzol, le Pâle et le Mirabel.

Le PPRI a pour principal objectif de prendre en compte les risques notamment :

- en définissant des mesures de protection et de sauvegarde des populations,
- en réglementant l'usage des sols dans les décisions d'aménagement
- en délimitant les zones exposées à des risques.

Après une phase de concertation en 2006, il a été soumis à enquête publique début 2007.

Le projet a fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur.

Aujourd'hui, après modifications, il est de nouveau soumis à l'avis des conseils municipaux avant enquête publique.

En application des articles R 562-7 et R 562-8 du code de l'environnement, le Préfet a notifié le 11 avril dernier à la Commune de Volvic, pour avis, le nouveau projet de PPRI de l'agglomération riomoise.

La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier pour transmettre son avis, passé ce délai, cet avis sera réputé favorable.

Nous avons organisé une réunion de concertation avec les habitants, le vendredi 23 mai 2008, au cours de laquelle a été exposé le projet de PPRI ce qui nous a permis de recueillir l'avis des administrés concernés.

Depuis cette réunion, ceux-ci nous ont fait parvenir une lettre pétition et des photos concernant le débordement du ruisseau le long de la rue de Riom début 1982 mais ne touchant pas le lotissement de la Ribbe.

Leur analyse dont le Maire donne lecture sera annexée à la présente délibération.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de l'agglomération riomoise.

ADMINISTRATION GENERALE

Aménagement d'un verger conservatoire au giratoire (RD986/RD15) : signature d'une convention (pièce jointe).

Dans le cadre des aménagements paysagers de son entrée Sud (RD986/RD15), la Commune projette d'implanter un verger conservatoire.

Elle s'est rapprochée du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, association à but non lucratif ayant pour objectif la gestion des espaces naturels remarquables en Auvergne, et a sollicité son accompagnement technique.

Le CEPA a proposé à la Commune le développement d'un travail en commun pour la conception et la gestion de ce verger. Une lettre de commande a été engagée en date du 31 janvier 2008 pour un accompagnement technique dont le coût s'élève à 2 900 €.

Afin de finaliser ce partenariat, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance technique avec le CEPA.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CEPA dans le cadre du partenariat évoqué.

Fourrière municipale : convention de concession

Une convention de mise en fourrière avait été signée en 2006 avec le garage de l'Ambène à Riom. Cette dernière arrive à échéance et le garage de l'Ambène ne bénéficie plus de l'agrément préfectoral.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec le garage Sarl Rocade Dépannage à Mozac pour une période de 3 ans.

Cette convention a pour objet :

1/ enlever immédiatement sur la voie publique de la Commune de Volvic les véhicules qui lui seront désignés par les Services de Police dûment habilités en fonction des dispositions de l'article R 285 du Code de la Route.

2/ de les transporter dans le ou les lieux de garage ou de parcage dépendant de son entreprise.

3/ d'assurer le gardiennage des véhicules enlevés jusqu'à la destination prévue

4/ d'assumer, aux lieux et place de la ville de Volvic, l'encaissement des redevances relatives à l'enlèvement des véhicules et au droit de gardiennage sur la base du tarif prévu à l'article R289 de code de la Route.

5/ d'organiser, entre les terrains affectés à la concession, des rotations telles que la capacité d'accueil soit toujours de nature à faire face aux nécessités, aucune objection d'encombrement ou de saturation ne pouvant être admise de la part du concessionnaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de concession avec le garage Rocade Dépannage.

Autorisation d'ester en justice : affaire Gaudet/Vidal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du recours en appel de M. GAUDET contre le jugement rendu par le Tribunal Administratif en date du 11 mars 2008 qui a rejeté sa requête aux fins d'annulation de l'autorisation de travaux délivrée par la Commune à M. VIDAL. Cette autorisation de travaux concerne l'extension d'une remise sur la parcelle ZK 423 située au Village du Lac.

M. GAUDET sollicite la réformation de ce jugement et l'annulation de la décision de M. le Maire en date du 13 mars 2006 pour erreur manifeste d'appréciation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice près la Cour d'Appel et de désigner Maître PITAUD QUINTIN Eliane, avocat, pour défendre les intérêts de la commune. Cette dernière ayant déjà instruit le dossier en première instance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice près la Cour d'Appel
- désigne Maître PITAUD QUINTIN Eliane pour défendre les intérêts de la commune

MARCHES PUBLICS

Travaux assainissement la Coussedière – résultats de la négociation concernant le lot n°2 : station de traitement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle :

Lors de la CAO du 30 avril dernier, 2 sociétés ont remis une offre pour le lot n°2 : station de traitement des eaux usées 100 EH traitement par lit d'épandage

- Robinet SA pour un montant de 134 425,00 € HT
- SCAM/ARTEME pour un montant de 107 270,00 € HT

La CAO a retenu dans un premier temps SCAM/ARTEME et a demandé à Monsieur le Maire d'engager des négociations auprès des 2 entreprises.

Robinet SA a consenti une remise de 5 % ce qui ramène leur offre à 127 703,75 € HT.

SCAM/ARTEME n'a pas pu proposer de modification de prix, leur offre ayant été établie dans un souci d'optimisation des équipements et ouvrages. Par contre, elle propose un suivi durant la première année de la nouvelle unité de traitement, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'ouvrage, trois à quatre visites pourront être réalisées en collaboration avec nos services techniques pour formation et information. A l'issue de chaque visite, un compte rendu technique détaillé sera remis.

SCAM/ARTEME reste l'entreprise la mieux-disante.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir définitivement l'entreprise SCAM/ARTEME.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient SCAM/ARTEME pour un montant de 107 270 € HT.

CAMPING « PIERRE ET SOURCE »

Modification des statuts :

Monsieur le Maire expose :

La durée des fonctions et du mandat des membres du Conseil d'exploitation étant liée à la durée d'un mandat municipal, il s'agit pour le conseil municipal de mettre à jour les statuts en intégrant les élus désignés par le conseil municipal du 27 mars 2008 pour siéger au sein du conseil d'exploitation.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité :

- modifie ainsi les statuts du Camping « Pierre et Sources »

1/ Conseil d'exploitation

- Composition :

- 4 membres titulaires et 2 membres suppléants désignés par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 mars 2008, sur proposition du Maire. Les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation.
 - o *Membres titulaires*
 - M. TARAGNAT Lilian
 - M. BRUNEL Gilles
 - M. BREMOND Jean-Pierre
 - Mme ZELUS TRIDEMY Christiane
 - o *Membres suppléants*
 - M. MORGE Jean-Pierre
 - Mme PLUCHART Florence
- Personnes qualifiées :
 - o Chambre de Commerce et d'Industrie de Riom : 1 membre
 - o Association Départementale de Développement Touristique : 1 membre

DOSSIER RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL

Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres

Lors de la séance du 27 mars 2008, le conseil municipal a désigné les membres de la Commission Communale des impôts directs constituée de :

Titulaires :

Mohand HAMOUMOU – 33, rue du Mas – 63530 Volvic
Gilles BRUNEL – 50, route de Pagnat – Marcenat – 63530 Volvic
Florence PLUCHART – 22, rue des Chanaux – 63530 Volvic
Henri CAYLA – Les Ratiers – 63530 Volvic
Jean-Pierre MORGE – 52, rue du Montel – Crouzol – 63530 Volvic
Véronique DE PINHO - 8, bis allée des Champs – Marcenat 63530 Volvic
Colette DESJOURS – 3, rue de la Sagne – 63530 Volvic
Eric AGBESSI - 1, rue du Four – Crouzol – 63530 Volvic

Suppléants :

Isabelle DOMINGUES - 20, rue des Chanaux – 63530 Volvic
Christine DIEUX - 3, allée de Pivert – 63530 Volvic
Laurent THEVENOT - 20, allée du Renard – Marcenat – 63530 Volvic
Irène LEROY - 24, chemin de Fontenille – Tourtoule – 63530 Volvic
Marie CLAESSEN - 29, route du Cratère – 63530 Volvic
Gérard MENUZZO - 115, rue de la Libération – 63530 Volvic
Louis Paul COLDREY - 6, place de la Grande Fontaine – 63530 Volvic
Christine PIRES BEAUNE – Les Cheires de Moulet – 63530 Volvic

Par courrier reçu le 1^{er} avril 2008, les services fiscaux nous ont fait savoir que le nombre de membres à proposer pour la commission était de 16 titulaires et 16 suppléants.

Il est proposé de rajouter :

PEYRIN Jean-Pierre – 6, route de Pagnat – Marcenat – 63530 Volvic
TARAGNAT Lilian – 36, impasse du Goulet – 63530 Volvic
ZELUS TRIDEMY Christiane – 1, bis impasse de la Marianne – Le Lac – 63530 Volvic
GENEIX Patrick – 15, allée du Renard – Marcenat – 63530 Volvic
ARNAUD Philippe – place du Communal – La Coussedière – 63530 Volvic
GUIRADO Véronique – 60, rue des Moutys – 63530 Volvic
CHEVALIER Claude – 31, route de Pagnat – Marcenat – 63530 Volvic
MALLET Robert – 24, avenue du Général de Gaulle – 63140 Châtel-Guyon
LEBOIS Monique – Chemin de Barret – Crouzol – 63530 Volvic
JOUBERTON Michèle – 13, impasse de la Sauvère – 63530 Volvic
BAZOGE Janine – 60, rue de la Bannière – 63530 Volvic
SIMONET Marinette – 21, place de l’Eglise – 63530 Volvic

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve cette proposition.

INFORMATIONS

Parc de chasse :

M. Montbobier a acquis 35 ha entre Tournoël et Crouzol pour la réalisation d’un parc de chasse à sangliers en périphérie du village de Crouzol.

Une opposition s’est levée par l’intermédiaire de l’Association « Les Amis de Crouzol ».

Etant bloqué dans son projet puisqu’il ne peut pas construire de pavillon de chasse obligatoire dans un parc de chasse (pas de parcelle constructible), M. Montbobier a modifié son projet et envisage la création d’un élevage de sangliers.

M. Montbobier ne serait pas opposé à la vente des parcelles si cette vente lui permet de récupérer son investissement.

Une estimation a été demandée aux services des domaines mais la commune ne pourra pas acheter au dessus du prix fixé par les domaines ou du moins pas dans une proportion conséquente.

L’Association a été sollicitée pour affiner son projet et proposer un projet alternatif.

C’est un site d’intérêts, pour la faune et la flore mais il n’est pas classé espace naturel sensible parmi ceux retenus par le Conseil Général.

Il ne revient pas à la commune de porter le projet, elle peut s’y associer mais pas au-delà.

C’est à l’Association de « porter et faire vivre ce projet ».

M. Agbessi demande qu’on :

- s’assure que la commune ne peut pas acheter au-dessus du prix fixé par les domaines.

- donne une « feuille de route » à l’Association pour qu’elle sache comment travailler dans le sens souhaité par la commune.

M. le Maire indique qu'il n'est pas possible d'aller plus loin dans le débat ce soir, que les différentes parties concernées seront à nouveau rencontrées mais en tout état de cause, la Mairie n'a pas à donner de feuille de route à l'Association conformément aux missions et rôles respectifs.

Election Président du SMUERR :

L'élection du Président a eu lieu le vendredi 16 mai 2008.

2 candidats se sont présentés :

Mr FAURE : délégué de la Commune de Volvic

Mr BERTRAND : président sortant, délégué du S.I.A.E.P.

Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 14

Blanc : 1

Mr Faure : 5 voix

Mr Bertrand : 8 voix

Mr le Maire rappelle qu'il avait demandé au SMUERR, bien avant qu'il soit procédé à l'élection du Président, de libérer le bureau occupé à la Mairie celui-ci étant nécessaire aux élus. Plusieurs d'entre eux sont actuellement installés dans une partie de la salle de réunion et l'opposition n'a pas encore de bureau! De plus, les statuts du SMUERR indiquent que le siège est situé à la Sous-Préfecture. Mr Agbessi ajoute que l'installation du SMUERR en mairie de Volvic a une symbolique forte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

Le Maire,
Mohand HAMOUMOU